

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 12 janvier 2022

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Marie PREVOT, Maud DURNEY, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Michèle ROCH, Sandrine LACOMBE

Procuration : Jean-Marie PREVOT à Line LALAURIE, Sandrine LACOMBE à Jean-Claude VIGNEAU, Judikaël PILLES à Guylène LIA, Annabel LAJOURNADE à Line LALAURIE.

-=-=-

Avant d'entamer l'ordre du jour, Mme le maire demande son accord à l'assemblée afin d'y ajouter un nouveau dossier : la contraction d'un nouvel emprunt pour le lotissement des Caillabènes (après le vote du budget primitif 2022) et l'avance faite par la commune sur son budget principal pour rembourser les 500 k€ dus au 15 février 2022.

Le conseil accepte à l'unanimité cet adjonction.

Lotissement communal des Caillabènes :

Après avoir été informée ce jour-même des possibilités de contracter un nouvel emprunt de 3 ans auprès de la Banque Postale (pour la création du lotissement des Caillabènes), Mme le Maire propose de valider le projet suggéré par l'organisme bancaire, à savoir, rembourser les 500 000 € par le biais du budget principal à la date d'échéance du 15 février 2022, puis contracter un nouvel emprunt après le vote du budget, de façon à permettre à la commune de disposer de délai supplémentaire pour permettre la vente totale des lots et réaliser les derniers travaux de voirie qui s'élèveront à environ 100 000 € (revêtement des chaussées internes).

Les élus valident cette proposition à l'unanimité.

Rénovation de la halle des sports : avant-projet définitif

Le dernier plan du projet accompagné de l'estimation ont été présentés par Mr HEN ce jeudi 13 janvier dernier. Les travaux qui consisteront à la démolition des tribunes, la création de locaux de rangement, d'un clubhouse pour le club de basket-ball, la modification des éclairages (pour économiser de l'énergie), la création d'une mezzanine (dédiée au public, au cours de gymnastique) et l'accessibilité, représentent un budget d'environ 341 000 € HT ; ce à quoi des options d'un montant de 116 000 € peuvent être ajoutés (type de revêtement de sol, homologué ou non, modes de climatisation).

La toiture ne sera pas modifiée, seuls les panneaux amiantés seront déposés ; le projet d'installer une centrale photovoltaïque n'a pas eu de suite à ce jour, le retour de l'analyse structurelle du bâtiment reste en attente.

Le débat qui s'ensuit concerne le choix du revêtement de sol : en résine ? homologué par la Fédération Française de Basket-Ball ou non ? Mme le maire rappelle que les collégiens, principaux utilisateurs sont peu précautionneux et qu'un sol homologué, plus fragile, demanderait davantage d'attention et un entretien plus délicat et coûteux.

Sécurisation des abords des établissements scolaires :

La commission des travaux a décidé de positionner les 22 places de parking en épis, pour faciliter les manœuvres, gagner un peu d'espace sur le terrain restant à l'arrière et réaliser quelques économies.

L'arrêt des bus est maintenu devant le stadium, un arrêt minute sera créé côté parking ; Mr HEN, architecte a estimé l'ensemble des travaux à 99 000 € HT, auxquels s'ajouteront les frais divers et les honoraires du maître d'œuvre.

Le chantier sera concomitant de celui concernant le parking proche du cimetière ; ce dernier, modifié de nombreuses fois afin d'en réduire considérablement le coût, est estimé à 298 000 € HT. Le résultat de l'appel d'offres donnera raison ou tort à cette évaluation. Le projet ne comportera plus de plateau de surélévation de 30 m comme prévu initialement, mais l'installation de 3 feux dits « de récompense ». Un sens unique de circulation à l'intérieur de l'aire de stationnement sécurisera les piétons ; il prévoit 45 places.

Mr PLANTY souhaite connaître le coût au m² de ces 2 projets de parking afin d'en homogénéiser les tarifs ; cela semble difficile car les traitements ne sont pas identiques ; près du cimetière, il n'y aura pas de décaissement, l'accès sera en pente douce ; devant le gymnase, un décaissement est nécessaire.

Mr ROUAN rappelle l'importance de réaliser ces travaux pour la sécurité de « nos enfants », la réduction de la vitesse sera garantie par les feux tricolores. Mme le Maire ajoute qu'il sera peut-être bon d'étendre au reste du bourg une zone à 30 km/h dans un second temps.

Demande du club de Football : clôturer le terrain d'honneur :

Le club sportif sollicite la commune afin d'installer une clôture sur 3 côtés du terrain d'honneur dans le but de sécuriser son accès et protéger la surface de jeu des intrusions de véhicules. Cela permettrait également de canaliser les piétons (enfants licenciés les mercredis et samedis) depuis la chaussée. La fourniture estimée à 9000 € TTC, le club propose de participer à hauteur de 4000 € ; un autre devis incluant la pose est attendu. Mme le Maire souligne l'engagement financier du club qu'elle remercie pour sa solidarité.

Changement de gestionnaires au camping municipal en 2022 :

Le Solar Café, géré par 2 associés depuis 3 ans, envisage de ne pas renouveler leur contrat de mise à disposition et changer de projet professionnel. A la recherche de repreneurs qui prendraient en compte leurs divers investissements sur le site, ils concluent sur une saison 2021 très animée ; la plage accueillante ayant été très fréquentée, notamment grâce à un apport de sable conséquent, ils ont bénéficié d'une clientèle abondante. La contrepartie demandée par la commune (2000 € pour la totalité de la saison de mai à octobre) reste modeste.

La présence sur le site du gérant de la sté Nautilus, Mr FERREIRA, assure une sécurité supplémentaire par son autorité naturelle auprès des baigneurs et estivants. Très attaché à Castelmoron, il souhaite poursuivre son commerce de location de bateaux, pédalos, etc.

Point financier :

En ce début d'exercice comptable, il semble opportun de faire un bref état des lieux des finances de la commune.

On constate, à ce jour, un excédent global provisoire de 1 542 242 €.

En Investissement, le montant des travaux s'est élevé en 2021 à 966 000 €, essentiellement pour les aménagements du centre bourg et la réfection du belvédère de la mairie. A ce propos, Mme le Maire invite les élus à la réception de ces travaux mercredi 19 janvier à 14h30.

Les recettes principales de la section d'investissement concernent les subventions DETR de 192 k€, 22 500 € du Département et 17 k€ solde DETR tennis.

Indemnité de gestion (repas collègue) :

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 30 mai 2005 décidant qu'à compter du 1^{er} janvier 2006 l'exploitation du service de restauration scolaire est transférée au Département.

Elle précise que la convention tripartite passée avec le Département, le Collège et la commune en fixe les modalités. Elle propose donc d'allouer à Mme Christelle DELESTRE, l'indemnité qui peut être allouée au gestionnaire du service de restauration conformément à ***l'arrêté ministériel du 4 décembre 1984 paru au J.O. du 8 décembre 1984*** et ne peut excéder le montant de 559.79 € correspondant à la tranche de 1 à 100 rationnaires et demande au conseil d'en décider

**LE CONSEIL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- Considérant que le nombre moyen journalier de rationnaires accueillis par le Collège en 2021 s'est élevé à 95 élèves,
- Décide d'allouer une indemnité calculée au prorata du nombre d'élèves accueillis, soit pour 2021 :
$$559.79 \text{ €} \times \frac{95}{100} = 531,80 \text{ €}$$

Dit que les crédits nécessaires figureront au budget primitif de l'année 2022, article 6218.

Questions diverses

- ⇒ Mme le Maire évoque les suites de l'affaire opposant la Commune à Mr Michel Claverie que le tribunal a débouté lors de son dernier rendu ; mécontent du résultat, il semblerait que ce dernier fasse de nouveau appel de cette décision.
- ⇒ Suite aux réclamations des habitants du hameau de Sermet concernant la difficulté de passage des engins agricoles en raison d'un talus qui nécessiterait d'être raboté, contact a été pris avec un responsable de la DDT qui viendra dans les prochains jours se rendre compte sur place.
- ⇒ Le centre de vaccination Covid fermera définitivement le 1^{er} février au soir ; cette dernière journée permettra de totaliser plus de 1000 rappels. Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à cette action (infirmières, bénévoles...).
- ⇒ Le bulletin municipal sera bientôt livré; Mme le Maire remercie Mme LIA, présidente de la commission Communication, pour le volume de travail effectué. Un formulaire dédié au recensement des personnes vulnérables y sera inséré.
Une brochure en hommage à Mr Bernard GENESTOU, notre ancien maire, a également été ajoutée.
- ⇒ Mr PLANTY demande où en est le projet de signalétique du village : Mme ESCODO, en charge du dossier, précise que des devis sont à revoir, trop d'informations figurent sur les projets de panneaux selon l'éditeur. Mme le Maire suggère de prendre conseil auprès du cabinet bordelais d'architecte Palimpseste afin de recueillir leurs conseils sur le design à retenir.
- ⇒ Mr VIGNEAU aborde le sujet de la demande de terrain de la Sté SFR pour y implanter une antenne relais ; une visite des parcelles jouxtant les silos de Terres du Sud a eu lieu en présence d'élus et des demandeurs. Pouvant éventuellement convenir, l'antenne serait installée au fond du terrain afin de la dissimuler au maximum. L'accès à la RD 13 serait a priori accepté par la DDT.

-.-.-.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.